

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°41 du 23 octobre 2009

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°4

INSTRUCTION N° 14332/DEF/DCSSA/RH/PF

portant abrogation de l'instruction n° 14778/DEF/DCSSA/RH/MINOC/1 du 22 septembre 1994 relative au recrutement par concours sur titres de militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées dans les différents corps de surveillants-chefs.

Du 21 septembre 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation ».*

INSTRUCTION N° 14332/DEF/DCSSA/RH/PF portant abrogation de l'instruction n° 14778/DEF/DCSSA/RH/MINOC/1 du 22 septembre 1994 relative au recrutement par concours sur titres de militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées dans les différents corps de surveillants-chefs.

Du 21 septembre 2009

NOR D E F E 0 9 5 2 4 8 0 J

Référence :

Décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002 (JO du 24, p. 21519 ; BOC, 2003, p. 488. ; BOEM 621-4.2.1.1) modifié.

Texte abrogé :

Instruction n° 14778/DEF/DCSSA/RH/MINOC/1 du 22 septembre 1994 (BOC, 1994, p. 3819. ; BOEM 621-4.2.1.2.2).

Référence de publication : BOC N°41 du 23 octobre 2009, texte 4.

L'instruction n° 14778/DEF/DCSSA/RH/MINOC/1 du 22 septembre 1994, relative au recrutement par concours sur titres de militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées dans les différents corps de surveillants-chefs, est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Jacques BRUNOT.